

Séance ordinaire du bureau territorial du 13 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016_12_13_311

Avenant n°1 au marché d'élimination des résidus divers de Vitry-sur-Seine

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 18h30, les membres du bureau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date 7 décembre 2016

Fonction	Nom	Présents	Excusés	Représentés
Président	Michel LEPRETRE	X		
1 ^{ère} vice-présidente	Stéphanie DAUMIN	X		
2 ^{ème} vice-présidente	Hélène DE COMMARMOND		X	
3 ^{ème} vice-président	Richard DELL'AGNOLA	X		
4 ^{ème} vice-présidente	Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	
5 ^{ème} vice-président	Jean-Luc LAURENT		X	Michel Leprêtre
6 ^{ème} vice-président	Jean-Marie VILAIN		X	
7 ^{ème} vice-présidente	Christine JANODET	X		
8 ^{ème} vice-président	Clément DECROUY		X	
9 ^{ème} vice-président	Eric MEHLHORN	X		
10 ^{ème} vice-président	Romain MARCHAND		X	
11 ^{ème} vice-président	Pascal NOURY	X		
12 ^{ème} vice-président	Alexandre BOYER		X	
13 ^{ème} vice-présidente	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
14 ^{ème} vice-président	Patrick DAUDET	X		
15 ^{ème} vice-président	Elie YEBOUET	X		
16 ^{ème} vice-président	Patrice DIGUET	X		
17 ^{ème} vice-président	Alain VEDERE		X	Raymond Charresson
18 ^{ème} vice-président	Sakina HAMID		X	
1 ^{ère} conseillère supplémenteaire	Christine RODIER		X	
2 ^{ème} conseillère supplémenteaire	Françoise BAUD	X		
3 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Eric GRILLON	X		
4 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Richard DOMPS	X		
5 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Robin REDA	X		
6 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Raymond CHARRESSON	X		

Nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial : 25

Présents	Absents	Représentés	Nombre de votants
15	8	2	17

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Accusé de réception en préfecture 094-200058014-20161214-2016_12_13_311- DE Date de télétransmission : 16/12/2016 Date de réception préfecture : 16/12/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 16.02.16 – 20 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau et au Président ;

Vu le marché n°2013-121 notifié le 20 décembre 2013 à la société Tri Environnement Recyclage en vue de l'élimination des résidus divers à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'exposé des motifs rappelant qu'à la suite de la création, au 1^{er} janvier 2016, de l'Etablissement Public Territorial - Grand-Orly Seine Bièvre, le renouvellement du marché n°2013-121 nécessitant une période d'audit des besoins et de coordination afin de lancer une consultation commune pour le territoire des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine pour les prestations d'élimination des résidus divers, il est apparu nécessaire de prolonger le marché n°2013-121 jusqu'au 31 mars 2017, ce prolongement étant sans incidence sur le montant maximum du marché ;

Vu le projet d'avenant n°1 au marché n°2013-121 établi pour ce faire ;

Après en avoir délibéré, le bureau territorial, à l'unanimité :

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché n°2013-121 portant prolongement du marché jusqu'au 31 mars 2017, sans incidence sur le montant maximum du marché ;

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial – Grand-Orly Seine Bièvre ;

Autorise le Président ou la Vice-Présidente en charge de la transition énergétique, de la gestion et valorisation de déchets et des enjeux aéroportuaires à signer ledit projet d'avenant et tous documents y afférents ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 14 décembre 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON
Directeur Général des Services